Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260324-3032026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026

DATE D'AFFICHAGE : 16/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, GORJU, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET et MOORES.

Absents excusés : Monsieur MALLE Jérôme qui a donné pouvoir à Monsieur ESNAULT Pierre-Alain.

Monsieur BAUDÉ Hervé a été élu secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DESMIDT Yves, le maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions Mesdames et Messieurs :

- BAUDÉ Hervé
- BERTRAND Sylvain
- BOHUON Vincent
- DESMIDT Yves
- ESNAULT Pierre-Alain
- GAUDIN Valérie
- GORJU Rozenn
- GRIVET Philippe
- LOPEZ Françoise
- MALLE Jérôme
- MOORES Christophe
- MOUAFFIK Camélia
- RÉHAULT Marie-Annick
- TESSIER Estelle
- VIEL Christine

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Monsieur BAUDÉ Hervé

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mesdames GORJU Rozenn et VIEL Christine.

Le conseil municipal se tient ensuite sous la présidence de Monsieur DESMIDT Yves élu Maire par délibération n° 1.03/2026 du présent Conseil Municipal.

OBJET N° 3.03/2026 : ELECTIONS DES ADJOINTS

a) Élection du 1er adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les formes décrites à l'article L.2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Monsieur DESMIDT Yves élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Monsieur le Maire propose de nommer 1ère adjointe Madame TESSIER Estelle

PREMIER TOUR DE SCRUTIN
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260324-3032026DCOM-DE

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral : 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame TESSIER Estelle : Nombre de voix : 15

Madame TESSIER Estelle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

b) Élection du 2nd adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les formes décrites à l'article L.2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Monsieur DESMIDT Yves élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Monsieur le Maire propose de nommer 2ème adjointe Madame GORJU Rozenn

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral : 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame GORJU Rozenn : Nombre de voix : 15

Madame GORJU Rozenn ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

c) Élection du 3ème adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les formes décrites à l'article L.2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Monsieur DESMIDT Yves élu maire, à l'élection du troisième adjoint.

Monsieur le Maire propose de nommer 3ème adjoint Monsieur BAUDÉ Hervé. Monsieur MOORES Christophe fait acte de candidature.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral : 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur BAUDÉ Hervé : Nombre de voix : 12

- Monsieur MOORES Christophe : Nombre de voix : 3

Monsieur BAUDÉ Hervé ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 24 MARS 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 24 MARS 2026